



LE 7 MARS 2011

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 7 mars 2011 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présente : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absences motivées : M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier
M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Pierre Renaud, conseiller

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Monsieur le maire Michel Paré présente le projet de règlement et les conséquences de son adoption :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1131

Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 968 pour modifier la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Suite aux explications données par Monsieur Michel Paré relativement à ce projet de règlement, aucune question n'a été posée de la part des personnes présentes à cette assemblée et aucune modification n'est apportée auxdits projets de règlements.

20 h 05 **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

5187-070311 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.
. Rapport des permis février 2011

- . Rapport budgétaire février 2011
- . Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (mise à jour avec nouveaux formulaires 2011)
- . CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #1136 TENUE LE 9 FÉVRIER 2011

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 01-070311 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1136 « *Règlement décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures du boul. Sainte-Anne comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 388 000 \$, remboursable en quarante (40) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2782, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 291 et que le nombre de demandes inscrites fut de seize (16).

5188-070311 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2011**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011.

5189-070311 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1100243 à 1100247	66 271,24 \$
Numéros 1100248	5 018,61 \$
Numéros 1100249 à 1100251	908,68 \$
Numéros 1100252 à 1100351	339 337,69 \$
Numéros 1100352 à 1100363	67 268,42 \$

5190-070311 **DÉMISSION DE MME CHARLOTTE BOUCHARD**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de prendre acte de la démission de Mme Charlotte Bouchard à titre de responsable de la bibliothèque et nous la remercions pour ses nombreuses années de bénévolat.

5191-070311 **NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer Mme Pierrette Touchette à titre de responsable de la bibliothèque.

5192-070311 **MANDAT À YHC ENVIRONNEMENT**

Attendu que la Ville de Beaupré désire participer au *Programme climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Attendu que la Ville de Beaupré a reçu le 26 novembre 2010 une confirmation écrite de l'octroi d'une subvention du MDDEP au montant de 50 000 \$;

Attendu que la Ville de Beaupré devra procéder à la réalisation de l'inventaire et du plan d'action pour le volet collectivité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « YHC Environnement » afin de réaliser l'inventaire et le plan d'action pour le volet collectivité de la Ville, suivant l'offre de services au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions pour couvrir l'ensemble des frais.

5193-070311 **FESTIVAL ARTS ET REFLETS**
Campagne de financement

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du Festival Arts et Reflets qui se tiendra du 12 au 14 août 2011.

5194-070311 **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 5 au 7 mai 2011 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

5195-070311 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche » afin de procéder à la vérification des états financiers du Régime de retraite des employés municipaux pour l'année 2010 au montant de 2 415,00 \$ plus les taxes applicables.

5196-070311 **PIGNONS-SUR-MONT PHASE 2 – ADDENDA**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à des travaux municipaux dans le cadre du projet « Pignons-sur-Mont – Phase 2. »

5197-070311 **PIGNONS-SUR-MONT PHASE 3 – PROTOCOLE D'ENTENTE**
(autorisation signature)

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux dans le cadre du projet « Pignons-sur-Mont – Phase 3. »

5198-070311 **DOMAINE DE LA CROIX PHASE 3 – PROTOCOLE D'ENTENTE**
(autorisation signature)

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec Les Aménagements PMJ Inc. dans le cadre du projet « Domaine de la Croix Phase 3.»

5199-070311 **ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – GESTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE monsieur Michel Paré, maire, et madame Johanne Gagnon, greffière, soient autorisés à signer le texte de l'entente pour la gestion de la station de traitement des eaux de lixiviation de la Ville de Québec, selon le texte de l'entente soumis au conseil.

QU'une copie de la présente soit transmise à la Ville de Québec pour qu'elle en soit informée.

5200-070311 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION #5072-061210**
(Entente avec la Ville de Québec – Gestion de la station de traitement des aux de lixiviation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec)

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution #5072-061210 suite à l'adoption de la résolution #5199-070311.

5201-070311 **SOUPER HOMARD – MOULIN DU PETIT PRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'acheter 3 cartes pour le souper homard qui se tiendra le 20 mai 2011 sous la présidence d'honneur de M. André Roy au coût de 450,00 \$.

5202-070311 **MANDAT À B.E.S.T.E (Centres aquatique et des congrès)**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder un mandat d'étude d'impact économique à M. Jean-Marc Bergevin de la firme B.E.S.T.E pour les

Centres aquatique et des congrès au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables. La contribution de la Ville sera de 2 250 \$ et celle du CLD de 1 750 \$.

5203-070311 **FONDATION DE L'HÔPITAL – TOURNOI DE GOLF**

. Tournoi de golf 27 mai 2011

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 27 mai 2011, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP) et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

5204-070311 **ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 1134-1**

Attendu qu'une erreur a été soulevée à l'article 3 du projet de règlement et qu'il y aurait lieu de retirer ledit article;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 1134-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 1115-1 modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

5205-070311 **ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 1135-1**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 1135-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1 pour ajouter des usages conditionnels admissibles.*»

5206-070311 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3B – OUVERTURE DES RUES (LOTS 4 703 141)**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture des rues;

Considérant que les assiettes de rues sont cédées à la Ville par contrat notarié;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a donné le 22 février 2011 un avis favorable;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 4 703 141 du cadastre du Québec et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Alain Gosselin, minute 17118, en date du 13 septembre 2010;
- b) que les rues porteront les noms de : **rue de la Super S (continuité), rue du Court-Vallon et rue de la Brunelle**, telles qu'elles sont indiquées aux plans annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

5207-070311 **ILET BLOUIN - NOMENCLATURE**

Attendu que M. Serge Simard a déposé une demande pour remplacer et officialiser le nom de l'Ilet Blouin par le nom suivant : Ile Jean-Labranche;

Attendu que le nom « Ilet Blouin » n'est pas répertorié par la Commission de toponymie du Québec ;

Attendu que le nom qui était attribué à cette ile correspondait au nom du dernier propriétaire pour en faciliter le repère;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme corroborent le contenu de la demande déposée et qu'ils sont d'avis que le nom de cette ile devrait être officialisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'officialiser le nom de cette ile et la nommer en l'honneur du premier acquéreur, soit « Ile Jean-Labranche ».

Que ce nom devra être approuvé par la Commission de toponymie du Québec.

5208-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (terrains 8 et 9)**

Attendu que RDC Construction Inc. a déposé les plans préparés par Thermo Structure en date du 18 février 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont sur les terrains 8 et 9;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5209-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (terrains 22 et 23)**

Attendu que RDC Construction Inc. a déposé les plans préparés par Thermo Structure en date du 21 février 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont sur les terrains 22 et 23;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5210-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONTS (250 rue des Pignons)**

Attendu que Mme Claudine Fortin a déposé les plans préparés par Marica Vachon reçu le 21 février 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 250, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5211-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (50, rue de l'Anse)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Stéphane Rioux en date du 17 janvier 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré qui sera désignée comme étant le 50, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujétié à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5212-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (35, rue de l'Anse)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 11 février 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 35, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5213-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (185, rue de la Falaise)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 15 février 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 185, rue de la Falaise;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5214-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (95 et 99, rue de la Super S)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 25 janvier 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5215-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (103, 107 et 111 rue de la Super S)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 3 février 2011 pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5216-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (115, 119 et 123 rue de la Super S)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 3 février 2011 pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5217-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (127, 131 et 135 rue de la Super S)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 14 septembre 2010 pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5218-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (7, rue du Court-Vallon)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Nicolas Tremblay en date du 30 janvier 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5219-070311 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE (11, rue du Court-Vallon)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M.

Nicolas Tremblay en date du 3 février 2011 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5220-070311 **PRÉCO - FORMULAIRE DE DÉCLARATION INTÉrimAIRE DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;
- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;
- pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;
- pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

5221-070311 **ACHAT DU CANAL COMPLET DU PRESSEUR ROTATIF**

Attendu l'avis d'intention publié dans le journal « Constructo » en janvier 2011;

Attendu l'avis d'intention affiché sur le Système électronique d'appel d'offres;

Attendu qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'acheter de gré à gré auprès de « LES INDUSTRIES FOURNIER INC. » un canal complet du presseur rotatif incluant le bâti, les éléments filtrants, espaceurs, joints d'étanchéité, nouveaux systèmes de lavage incluant l'usinage des couverts suivant la soumission #00621 datée du 16 décembre 2010 au montant de 39 200 \$ plus les taxes applicables. La dépense sera payée à même le budget des opérations.

5222-070311 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – BOUL. STE-ANNE (ROUTE 138)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #676004 du Ministère des Transports au montant de 16 370,35 \$ à même les fonds budgétaires disponibles en attendant l'approbation du règlement d'emprunt.

5223-070311 **ACHAT RÉSERVOIR DE LAVAGE STATION D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser l'achat du réservoir de lavage à la Station d'eau potable au montant de 14 725,00 \$ plus les taxes applicables auprès de ChemAction.

5224-070311 **NETTOYAGE ET BALAYAGE DES RUES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat de nettoyage et balayage des rues incluant le stationnement du HLM à « Pavage Rolland Fortier » au montant de 17 850,00 \$ plus les taxes applicables.

5225-070311 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en fonction du nombre d'inscriptions;
- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2011 :

Carol-Anne Simard (Responsable)	11,25 \$ (5 jours)
Corinne Gravel	10,25 \$ (3 jours)
Laurence Dupont-Vézina	10,25 \$ (4 jours)

Mireille Cloutier-Tremblay	9,50 \$ (4 jours)
Marc-Antoine Cauchon :	9,75 \$ (2 jours)
Marianne Gariépy	9,75 \$ (2 jours)
Caroline Lavoie	10,25 \$ (1 jour)
Vincent Simard	9,75 \$ (1 jour)
Claudie Lavoie	9,75 \$ (1 jour)
Camille Dupont-Vézina	9,75 \$ (1 jour)
Patrick Longchamp	9,75 \$ (1 jour)
François Larouche	9,75 \$ (1 jour)
Patricia Johnson	9,75 \$ (1 jour)
Patrick Saillant (chauffeur)	15,25 \$ (temps plein)
Pierre Leblanc (chauffeur)	14,50 \$ (temps partiel)

5226-070311 **PROLUDIK JEUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le contrat avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation des jeux à l'occasion de la fête nationale du 24 juin 2011 au montant de 5 930,94 \$ plus les taxes applicables.

5227-070311 **PROLUDIK ANIMATION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le contrat avec la compagnie « Proludik Inc. » pour l'animation (orchestre, scène, sonorisation, etc...) à l'occasion de la fête nationale du 24 juin 2011 au montant de 14 975,00 \$ plus les taxes applicables.

5228-070311 **ENGAGEMENT DIRECTRICE ET DIRECTRICE ADJOINTE DU CAMP D'ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune :

Amélie Boucher, directrice du camp d'été
Marie-Hélène Plamondon, directrice adjointe du camp d'été

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
DG du Camp d'été	14,75	15,00	15,25	15,50
DGA du Camp d'été	13,75	14,00	14,25	14,50

Pour : 3

Contre : 1

5229-070311 **ENTENTE PISCINE – HÉBERGEMENT MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente piscine avec Hébergement Mont Ste-Anne pour la session printemps 2011.

5230-070311 **MESURES DISCIPLINAIRES YVES SAILLANT**

Attendu l'altercation survenue le 31 janvier 2011 à la caserne;

Attendu que suite à l'enquête administrative, il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de suspendre, sans solde, pour la période du 1^{er} mars au 30 mars, M. Yves Saillant.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1131)

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Desaulniers qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 968 pour modifier la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1134-1)

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Desaulniers qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 1115-1 modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1. »

AVIS DE MOTION (Règlement no 1135-1)

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1 pour ajouter des usages conditionnels admissibles.»

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant le sujet suivant :

- l'adoption du Règlement no 1134 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 1115-1 modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 9967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

5231-070311 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 10.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe